



Transport scolaire Directives aux élèves dans l'autobus ou la berline

N.B. Tous ces règlements reposent sur des principes de SÉCURITÉ ET DE CIVISME

1.1 EN ATTENDANT LE VÉHICULE

- Attendre à l'arrêt désigné
- Demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu
- Respecter les propriétés privées
- Ne pas se pousser, se bousculer ou se bagarrer

1.2 EN MONTANT DANS LE VÉHICULE

- Sur demande du conducteur, l'élève doit s'identifier

1.3 PENDANT LE TRAJET

- Respecter l'autorité du conducteur
- Rester assis
- Occuper le siège assigné (s'il y a lieu)
- Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer
- Ne pas fumer
- Ne pas déranger le conducteur inutilement
- Ne pas boire ou manger
- Avoir un comportement respectueux (ne pas cracher, lancer des objets, etc.)
- Ne rien jeter dans ou à l'extérieur du véhicule
- Ne pas toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit à moins d'une urgence

1.4 EN DESCENDANT DU VÉHICULE

- Attendre l'arrêt complet avant de se diriger vers la sortie
- S'il y a lieu toujours traverser la rue devant le véhicule à la vue du conducteur